

QUARANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA44.40

Point 32.6 de l'ordre du jour

16 mai 1991

## RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA SANTE EN NAMIBIE

La Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les résolutions antérieures adoptées par l'Assemblée de la Santé sur le sujet, et notamment la résolution WHA43.15 et les paragraphes 4 et 5 de son dispositif;

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la reconstruction et le développement du secteur de la santé en Namibie, établi conformément à la résolution susmentionnée;

Vu l'urgente nécessité de reconstruire l'ensemble du secteur de la santé, ce qui permettra d'accélérer la mise en oeuvre des programmes de soins de santé primaires en vue de la réalisation de l'objectif de la santé pour tous d'ici l'an 2000;

1. FELICITE le Directeur général pour toutes les mesures qui ont déjà été prises afin d'aider le Gouvernement de la Namibie dans son effort de reconstruction;
2. DEMANDE aux Etats Membres, aux organisations du système des Nations Unies, aux autres organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales de fournir l'appui financier et la coopération nécessaires;
3. DEMANDE A NOUVEAU au Directeur général de continuer à intensifier la coopération technique et d'appuyer les efforts déjà entrepris par le Gouvernement et le peuple de Namibie pour reconstruire et développer le secteur de la santé;
4. PRIE le Directeur général de faire rapport à la Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé sur l'application de la présente résolution.

Treizième séance plénière, 16 mai 1991  
A44/VR/13

- - -